

Affaires courantes

Les pétitionnaires déclarent que la Charte canadienne des droits et libertés, qui fait partie de la Constitution du Canada, garantit à tous les Canadiens le droit à la liberté d'expression.

Vu que le gouvernement du Québec a réduit ce droit en adoptant la loi 178, qui restreint le droit à la liberté d'expression en langue anglaise, les pétitionnaires demandent au Parlement d'adopter une résolution de la Chambre des communes priant instamment le gouverneur général en conseil de donner plein effet à la Charte canadienne des droits et libertés en exerçant son droit constitutionnel d'annulation de la loi 178 du Québec.

VIA RAIL

M. David D. Stupich (Nanaimo—Cowichan): Monsieur le Président, voici deux autres pétitions signées par des habitants de la région de Duncan. Ces pétitionnaires demandent instamment au gouvernement de respecter ses premiers engagements, qui étaient de soutenir VIA Rail, de ne pas réduire davantage son budget et de mettre à sa disposition les ressources qui lui permettraient d'exploiter un matériel digne d'une société de transport moderne et efficace et pas d'un musée.

LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, j'ai moi aussi l'honneur d'invoquer l'article 36 du Règlement pour présenter une pétition venant de ma circonscription. Les pétitionnaires habitent la ville royale de New Westminster, en Colombie-Britannique. Ils sont préoccupés par les dispositions sur le recouvrement des prestations de sécurité de la vieillesse. Ils considèrent que ces dispositions sapent le principe de l'universalité et qu'elles constituent une trahison des engagements que le gouvernement a pris envers les personnes âgées du Canada. Ces pétitionnaires estiment que les mieux nantis devraient payer leur part des impôts.

Ils demandent donc au Parlement de rejeter cette politique de récupération inéquitable et injuste des prestations de sécurité de la vieillesse que le gouvernement veut mettre de l'avant.

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): Monsieur le Président, je présente une pétition au nom de plusieurs producteurs de l'ouest du Canada qui s'inquiètent du fait que l'avoine ne relève plus de la Commission canadienne du blé.

Vos pétitionnaires sont alarmés parce que, selon eux, le gouvernement ne les a pas vraiment consultés avant de prendre cette décision, pas plus qu'il n'a consulté le comité consultatif de la Commission du blé ou les principales associations d'agriculteurs de l'Ouest. Ils se tracassent au sujet de l'avenir de la commercialisation ordonnée au Canada.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement de confier la mise en marché de l'avoine et de l'orge à la Commission du blé pour qu'ils soient protégés à l'avenir au même titre que les producteurs de blé.

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Bob Kilger (Stormont—Dundas): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter 17 pétitions signées par 505 habitants de Stormont—Dundas.

Ces gens de Cornwall, Long Sault, Morewood, Chrysler, Winchester, Chesterville, South Mountain, Iroquois, Morrisburg, Brinston, Williamsburg, Ingleside, Moose Creek, Avonmore, Berwick, Lunenburg et Williamstown sont d'avis que la taxe de 9 p. 100 sur les produits et services que propose le gouvernement conservateur est totalement inacceptable, car elle suscitera des difficultés graves et injustes pour les Canadiens à faible et à moyen revenu et créera un fardeau coûteux pour les petites entreprises.

Les pétitionnaires demandent humblement à la Chambre de rejeter le projet de taxe de 9 p. 100 sur les produits et services.

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai le devoir et le plaisir de présenter à la Chambre neuf pétitions signées par plus de 300 habitants de la circonscription de Dartmouth.

Les pétitionnaires s'opposent à la taxe sur les produits et services que propose le gouvernement, parce qu'elle est cachée et injuste, qu'elle créera un lourd fardeau pour les petites entreprises et qu'elle constitue une razzia fiscale sans précédent. Ils croient qu'elle fera augmenter l'inflation, les taux d'intérêt et le chômage.

Les pétitionnaires exhortent le gouvernement à rejeter le projet de taxe.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.